

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1458/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (transfert de local).

n° 74-1458/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

12 septembre 1974

Numéro JO

n° 18 du 25/09/1974

Date du numéro

25 septembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Aden Kalinleh est autorisé à transférer le lieu d'exploitation de sa licence de 5e classe accordée par décision n° 70-340/SG/AI du 3 avril 1970, à l'adresse suivante : Quartier 2, Boulevard 18, n° 8-A, à Djibouti.